



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO-Vienne



86



RÉSOLUTION GÉNÉRALE de la Commission Administrative de l'U.D. FO de la VIENNE réunie le VENDREDI 13 novembre 2009 à BUXEROLLES

REVENDIQUER – NÉGOCIER – CONTRACTER - AGIR

pour un vrai travail, un vrai salaire, pour une vraie protection sociale, collective, solidaire et égalitaire.

La Commission Administrative de l'Union Départementale des Syndicats– FORCE OUVRIÈRE de la Vienne réunie le vendredi 13 novembre 2009 à Buxerolles a débattu de la situation économique, sociale et syndicale.

La Commission Administrative fait sienne la résolution adoptée lors du Comité Confédéral National à Paris des 8 et 9 octobre 2009 et mettra tout en œuvre pour soutenir et relayer les actions de la Confédération visant à l'aboutissement des justes revendications adoptées.

Suite aux débats, La Commission Administrative :

- réaffirme l'indépendance absolue des syndicats FORCE OUVRIÈRE à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des églises, des sectes et de façon générale, leur irréductible opposition à toutes influences externes.
La Commission Administrative réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens de 1906.
- rappelle que le syndicalisme confédéré FORCE OUVRIÈRE, libre et indépendant, a la légitimité et la capacité de défendre les intérêts matériels et moraux, particuliers et collectifs, professionnels et sociaux des salariés, actifs, privés d'emploi, retraités,
- demande solennellement l'abrogation de la loi du 20 août 2008 relative à la « représentativité » issue de la position commune scélérate de la Cgt, du Medef, de la Cfdt et de la Cgpm



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO-Vienne



EMPLOI – CHÔMAGE

La Commission Administrative s'indigne du haut niveau du nombre de salariés chômeurs en recherche d'emploi dans la Vienne : plus de 18 000 chômeurs (Cat. 1 et Cat. 6).

La Commission Administrative s'alarme de l'augmentation constante du niveau de chômage particulièrement des jeunes + 26,2% (près de 2796), des femmes, +11,7% (près de 12.200), des plus de 50 ans + 9,7% (plus de 2.919) et du chômage de longue durée + 17,7% (plus de 3.697).

La Commission Administrative constate que près de 24 000 salariés demandeurs d'emplois toutes catégories (1 à 6), stagiaires, C.I.E, CAE, CIRMA, contrats d'avenir, d'apprentissage, de professionnalisation, contrats de natures diverses, sont en situation de précarisation grave d'emploi et de vie sociale et que, parmi eux, de plus en plus sont en situation de réelle pauvreté.

Enfin, la Commission Administrative constate la baisse dramatique des offres d'emplois de 6 mois et plus : 9100 offres sur un an (-9,3%).

La Commission Administrative considère qu'une telle situation remet en cause le droit fondamental dû à chacun qu'est le droit au travail, droit inaliénable auquel chaque citoyen salarié doit pouvoir prétendre librement.

La Commission Administrative constatant la carence dramatique d'offres d'emploi considère que la situation de chômage est gravement structurelle et endémique.

La Commission Administrative revendique solennellement et fermement la nécessité d'un changement profond de politique économique et industrielle, l'arrêt des licenciements, l'arrêt des délocalisations/restructurations, la maîtrise des conséquences sociales des cessions d'entreprises, la création d'emplois durables au plan départemental, régional et national, prenant en compte les nécessités sociales et humaines des salariés, particulièrement les salariés privés d'emploi.

PRÉCARITÉ – PAUVRETÉ

La Commission Administrative s'alarme du nombre toujours croissant des allocataires au RMI/RSA qui sont plus de 10.000 allocataires.

La Commission Administrative s'indigne que trop de jeunes enfants soient victimes directement des conséquences de cette précarité sociale et de la pauvreté dans le cadre de l'attribution du RSA à leurs familles dans la Vienne.

La Commission Administrative s'indigne que des personnes salariées et leur famille soient entre autres dans l'obligation d'avoir recours à la Banque Alimentaire, l'Épicerie Sociale, les colis alimentaires, l'aide sociale, l'aide caritative sous toutes ses formes, y compris pour le droit à la santé. La Commission Administrative considère que tous les salariés, leurs familles, devraient être préservés dans leur dignité et leurs droits de salariés et de citoyens, notamment le droit au logement, et bénéficier de la solidarité nationale et non de la charité.



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO-Vienne



86



POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat est insuffisant, stagne voire régresse pour certaines catégories de salariés et de retraités les plaçant dans une situation de précarité générale aggravée.

La Commission Administrative:

- s'indigne que le salaire moyen dans la Vienne et la Région Poitou-Charentes soit inférieur de plus de 21% au regard de la moyenne nationale,
- dénonce l'insuffisance de négociations salariales voire les prises de décisions unilatérales patronales en matière de salaire, tant dans le secteur public que dans le secteur privé,
- exige l'ouverture de véritables négociations sur l'augmentation des salaires, afin de relancer la consommation et contribuer ainsi à des créations d'emplois et au renforcement des recettes des régimes sociaux, et engage l'ensemble des syndicats à entreprendre toutes initiatives revendicatives et d'actions visant à atteindre ces objectifs,
- dénonce les temps de travail partiel (secteur privé) ou incomplet (secteur public) imposé créant ainsi des situations inacceptables de salariés pauvres,
- dénonce le slogan « travailler plus pour gagner plus » qui n'est qu'un leurre.

PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

La Commission Administrative réaffirme son attachement aux régimes de protection sociale collective égalitaire et solidaire en matière de maladie (CPAM-MSA) « DROIT À LA SANTÉ », de vieillesse (CRAM) « DROIT À LA RETRAITE », de chômage (ASSEDIC) « DROIT À L'INDEMNISATION PERTE D'EMPLOI », et de prestations familiales (CAF) « DROIT À LA FAMILLE », fondés sur le salaire différé, le paritarisme, l'égalité et la solidarité salariale.

La commission administrative s'oppose à la régionalisation des organismes sociaux.

La Commission Administrative dénonce les remboursements permanents de médicaments dont sont victimes les assurés sociaux y compris le surcroît insupportable du forfait d'un euro par consultation et du forfait hospitalier. La Commission Administrative considère que le projet de « franchise médicale » est un mode de remboursement inacceptable qui sanctionne et stigmatise les patients malades.

La Commission Administrative refusant toute privatisation et étatisation de l'Assurance Maladie qui prend racine dans les transferts de charges aussi diverses soient-elles, revendique la clarification du financement et des responsabilités ainsi que la restitution des 200 milliards d'euros d'exonération des charges patronales.

La Commission Administrative exige la mise en place d'une véritable politique conventionnelle entre le régime obligatoire et les professionnels de santé, basée sur une maîtrise médicalisée non comptable de l'évolution des dépenses de santé.



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO - Vienne



86



La Commission Administrative s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation et revendique le retour à 37,5 ans de cotisations pour tous, public, privé, pour l'obtention :

- d'une retraite à taux plein,
- de l'indexation des retraites et pensions sur les salaires,
- du retour au calcul sur les 10 meilleures années pour les salariés du secteur privé,
- du maintien du calcul sur le traitement indiciaire brut des 6 derniers mois pour le secteur public et du retour au calcul sur le traitement du dernier mois pour les entreprises à statuts.

La Commission Administrative soutient ses administrateurs et ses conseillers afin qu'ils continuent à oeuvrer pour le maintien et l'amélioration des droits et des services des assurés sociaux, construits sur le paritarisme, la solidarité ouvrière et la cotisation sociale, expression du salaire différé.

HÔPITAL PUBLIC

La Commission Administrative réaffirme que la défense de l'hôpital public et celle de la Sécurité Sociale forment un tout et sont donc indissociables.

La Commission Administrative condamne une politique organisée de pénurie médicale et budgétaire entraînant de nouvelles restructurations et une rationalisation de moyens préjudiciables aux patients et aux personnels hospitaliers. Ainsi la Commission Administrative condamne la loi Bachelot dite « Patient-Santé-Territoire ».

La Commission Administrative constate un manque de professionnels de santé dans tous les établissements hospitaliers publics du département, impliquant une détérioration grave des conditions de travail des personnels, ce qui entraîne la dégradation de la qualité des soins.

La Commission Administrative constate que les budgets hospitaliers ne correspondent pas aux besoins exprimés.

La Commission Administrative revendique que la santé soit considérée comme une richesse et un investissement et non comme un coût. Ainsi La Commission Administrative revendique les moyens nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des établissements hospitaliers.

ASSURANCE CHÔMAGE

La Commission Administrative réaffirme son attachement au système paritaire d'assurance chômage ainsi qu'au paritarisme qui est le socle de gestion de l'institution. En conséquence, elle condamne la fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC constituant une remise en cause inacceptable de l'autonomie des institutions et de leurs salariés.



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO-Vienne



RESTRUCTURATIONS – PLANS DE LICENCIEMENTS – CESSIONS

La Commission Administrative apporte tout son soutien aux salariés des entreprises, victimes de plans de licenciements collectifs ou individuels dans le cadre de fermetures d'entreprises. La multiplication de ce type de situations où les salariés sont la variable d'ajustement est inacceptable.

Ainsi la Commission Administrative est indéfectiblement solidaire des salariés licenciés et des salariés actuellement en lutte pour le maintien de leurs emplois particulièrement au sein des entreprises Fabris, Valéo, Magnetti Marelli à Châtellerault, Aubade à Saint-Savin, Fonderies du Poitou Alu à Ingrandes, Papeteries du Poitou à Beaumont, Itron (Actaris) et Arvato (ex-SFR) à Chasseneuil, Fenwick-Linde à Cenon-sur-Vienne, pour ne citer que les grandes entreprises.

La Commission Administrative condamne les suppressions récurrentes d'emplois publics concrétisant ainsi la suppression de services publics qui sont pourtant facteurs d'égalité républicaine pour l'ensemble des citoyens. La suppression d'emplois publics est préjudiciable au maintien du tissu social facteur de cohésion sociale, particulièrement en milieu rural.

Ainsi, la Commission Administrative soutient les revendications des agents des Fonctions Publiques Territoriales, Hospitalières, d'État notamment aux Impôts, au Trésor Public, à la Préfecture et de la Poste en termes de maintien, de renforcement et de création des emplois statutaires nécessaires.

La Commission Administrative condamne le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, aboutissant à une perte de milliers d'emplois depuis 2008, 2009 et 2010.

La Commission Administrative rappelle son exigence de défense d'un véritable emploi et d'un vrai salaire, droit au travail pour tous, avec CDI ou statut.

POUR UNE FONCTION PUBLIQUE ET UN SERVICE PUBLIC LAÏQUES ET RÉPUBLICAINS

La Commission Administrative soutient tous les syndicats FO qui sont engagés dans la défense du service public fondé sur une fonction publique laïque et républicaine.

- Lutte contre la privatisation, la décentralisation et la régionalisation des services publics,
- maintien de l'emploi statutaire,
- lutte contre le travail précaire,
- augmentations des salaires et des pensions,
- maintien du service public particulièrement en milieu rural

sont les revendications génératrices d'actions et de mobilisation pour les syndicats, qu'ils soient d'État, de La Poste, hospitaliers, EDF GDF, de l'éducation nationale, de l'équipement, des finances...

La Commission Administrative rappelle son opposition au transfert des personnels de l'Équipement et des TOS (Techniciens et Ouvriers de Service) de l'Éducation Nationale vers les Régions et les Départements.



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO-Vienne



La Commission Administrative rappelle sa condamnation du changement de statut de la Poste en S.A.

La Commission Administrative revendique les moyens budgétaires matériels et humains supplémentaires nécessaires pour l'ensemble des fonctions publiques donc l'arrêt immédiat de la réduction des budgets publics et des effectifs salariés. C'est pour ces raisons que La Commission Administrative condamne la Révision Générale des Politiques Publiques destructrice du cadre républicain de la fonction publique laïque.

CONDITIONS DE TRAVAIL, DE VIE AU TRAVAIL, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

La Commission Administrative réitère sa dénonciation du comportement inacceptable d'entreprises qui imposent des situations dangereuses à leurs salariés par des insuffisances graves en termes de sécurité et d'hygiène, des absences de protection de toute nature nécessaires dans le cadre de leur exercice professionnel.

La Commission Administrative dénonce toute forme de discrimination : origines, handicap, syndicale, sexe, âge... et s'y oppose.

La Commission Administrative condamne l'aggravation dramatique du stress, de la pénibilité, des situations de harcèlement sous toutes leurs formes dont sont victimes les salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public. Cela les mène couramment à perdre leur emploi pour incapacité à tout poste dans l'entreprise concernée et les pousse parfois au suicide

RESPECT DU REPOS DOMINICAL

La Commission Administrative réaffirme son opposition totale au travail le dimanche et demande le respect du repos dominical pour tous les salariés.

En conséquence, la Commission Administrative condamne l'assouplissement législatif des règles d'ouverture des commerces le dimanche, particulièrement pour les zones dites « touristiques ».

INFOJURIDIQUES VIENNE : RESPECT DES DROITS – DROIT AU RESPECT

La Commission Administrative se félicite du travail syndical d'accueil, d'écoute et d'accompagnement prud'homal mis en œuvre par l'Union Départementale, particulièrement par sa Commission juridique.

La Commission Administrative appelle tous les militants à s'y engager et à rejoindre InFOjuridiques Vienne, afin de mettre à disposition de tous les salariés demandeurs un outil juridique renforcé, efficace, accessible et militant, dans l'intérêt de la justice prud'homale et de la réparation due aux salariés victimes.



Force Ouvrière
Vos droits sont notre seule loi

Union départementale des syndicats

FO - Vienne



86



DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES

La Commission Administrative se félicite du travail de l'Association au bénéfice et dans l'intérêt des droits et revendications des consommateurs et des locataires de la Vienne qui en fait la 1^{ère} association de la Vienne.

La Commission Administrative encourage le travail d'équipe engagé et appelle l'ensemble des syndicats à apporter leur concours en permettant à des militants de se rendre disponibles afin de renforcer et amplifier l'audience de l'AFOC Vienne.

SYNDICALISATION – FORMATION SYNDICALE

La Commission Administrative appelle tous ses syndicats à développer la syndicalisation par adhésion à FO auprès de leurs collègues de travail et à favoriser par tous les moyens qu'ils jugeront constructifs la création de nouveaux syndicats en appui aux actions de l'UD FO de la Vienne.

La Commission Administrative engage l'ensemble des syndicats de la Vienne à faire vivre le site internet de l'UD FO de la Vienne et à en faire la publicité (fo-vienne.fr).

La Commission Administrative appelle tous les syndicats, sections syndicales, tous les militants, tous les élus du personnel FORCE OUVRIÈRE, à mettre tout en oeuvre afin de continuer à construire, renforcer, développer le syndicalisme confédéré, libre, indépendant FORCE OUVRIÈRE, facteur d'émancipation des travailleurs.

BUXEROLLES, vendredi 13 novembre 2009